



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 23 décembre 2022

DES ACQUIS POUR TOU-TE-S LES ASCT !

Lors des différentes tables rondes, la CGT a porté les revendications pour l'ensemble des cheminot-e-s de la filière Trains.

Le 24 octobre 2022, la Fédération CGT des cheminots a déposé une DCI pour les personnels de la filière Trains, quels que soient leurs activités et métiers. Celle-ci s'est inscrite dans le prolongement de la démarche revendicative initiée en octobre 2021 par une pétition à l'échelle nationale sur la prime de travail.

Le 19 mai 2022, 600 ASCT de tous territoires et de toutes activités (Inoui, Ouigo, IC, TER, Transilien) ont remis à la direction Voyageurs 4 632 signatures de cette pétition. Ce projet, validé par 60 % des ASCT, exige la revalorisation et la refonte de notre prime de travail. La Direction porte une lourde responsabilité dans ce conflit en se refusant à répondre aux revendications légitimes des ASCT.

Dans le prolongement du rassemblement, la CGT a consulté ses structures à plusieurs reprises afin de déterminer le meilleur processus pour poursuivre et amplifier notre démarche revendicative. En parallèle, plusieurs collègues ASCT, mécontents à juste titre du mépris de la Direction à l'égard des ASCT, ont décidé de se regrouper dans un collectif.

Le Collectif et la CGT : malgré ce qui a pu être écrit, la fédération CGT n'a jamais été contactée pour intégrer le groupe. La CGT n'a pas cherché non plus à s'y associer.

Pourquoi ? Si 90 % des revendications étaient communes (prime de travail, déroulement de carrière, listing ASCT), l'essence même du syndicalisme CGT est de défendre et de porter les revendications de tous les salariés quels que soient leur activité et leur grade. Même si la situation a évolué par la suite, les ASCT TER et Transilien, ainsi que les RET, avaient été oubliés dans les premiers écrits du groupe.

Face à l'ambiance dans la filière, la direction a été contrainte de s'asseoir à la table des négociations avec les organisations syndicales.



Après plusieurs séances de discussion, au cours desquelles la CGT a porté les revendications sur le déroulement de carrière, la prime de travail, l'emploi, le parcours professionnel pour l'ensemble des agents de la filière trains (ASCT, RET), les mesures suivantes ont été arrêtées :

- Versement d'une indemnité de 720 € par an et intégration dans la prime de travail dès janvier 2023. Des mesures complémentaires seront décidées lors des NAO 2024 et 2025 ;
- Évolution du taux de qualification D/classe 4 à 60 % au TGV d'ici 2025 et de 25 à 30 % au TER selon l'existence d'un accès TGV sur la région ;
- Passage hors contingentement à la position de rémunération (PR) supérieure pour tous les ASCT qui sont sur la même position de rémunération depuis au moins avril 2019 ;
- Garantie pour tous les ASCT d'une promotion tous les 4 ans en PR, en niveau ou en qualification ;
- Engagement de deux ASCT par TGV (en conception) avec l'annonce de recrutement de 160 agents supplémentaires en 2023 et la création de 40 emplois supplémentaires fléchés sur les trains sensibles avec ouverture de discussions locales dans les commissions sûreté.
Au total, 550 recrutements d'ASCT sont prévus pour 2023.
- Recréation de la ligne métier avec la mise en place d'un directeur métier au niveau de la SA Voyageurs et de référents métiers dans les activités (Voyages, TER, Intercités, Transilien) ;
- Création d'une instance nationale qui se réunira deux fois par an et sera chargée, entre autres, du suivi des mesures de l'accord (notations, emplois, etc.).

Ces mesures s'ajoutent à celles déjà obtenues lors des tables rondes des 08 et 14 décembre 2022.

Ce sont ces éléments qui ont conduit la CGT à lever son préavis de grève, comme les autres organisations syndicales.

La fédération CGT des cheminots entend la colère de l'ensemble des cheminot.e.s. Une interfédérale aura lieu le 05 janvier 2023 pour appeler unitairement les cheminot.e.s à agir rapidement sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail et l'avenir de notre protection sociale.

